

223C0994
FR0000035784-FS0527

29 juin 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

TRANSITION EVERGREEN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 juin 2023, la société à responsabilité limitée Edenvy¹ (33 avenue de Wagram, 75017 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 juin 2023, le seuil de 5% des droits de vote de la société TRANSITION EVERGREEN et détenir 1 691 666 actions TRANSITION EVERGREEN représentant 3 383 332 droits de vote, soit 4,21% du capital et 5,36% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une attribution de droits de vote double.

¹ Contrôlée par M. Georges-Henri Levy.

² Sur la base d'un capital composé de 40 171 460 actions représentant 63 149 323 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.